

NORME
INTERNATIONALE

ISO
7225

Première édition
1994-11-01

**Étiquettes informatives des bouteilles à
gaz**

iTeh STANDARD PREVIEW
Precautionary labels for gas cylinders
(standards.iteh.ai)

[ISO 7225:1994](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df699ca0-bee3-4379-bf35-dfc3e9f6eca9/iso-7225-1994>



Numéro de référence
ISO 7225:1994(F)

Introduction

L'objet des étiquettes informatives apposées sur les bouteilles à gaz est de faciliter l'identification de la bouteille et de son contenu et d'avertir des risques majeurs associés à l'utilisation de la bouteille et de son contenu. Ces étiquettes peuvent également donner d'autres informations essentielles telles que nom et formule chimique des gaz ou des mélanges de gaz et instructions supplémentaires sur les précautions à prendre.

Il est essentiel que les étiquettes informatives soient conçues, fixées et entretenues pour que l'information reste bien visible et lisible pendant toute la durée d'utilisation de la bouteille pour le même gaz.

La présente Norme internationale a été préparée en conformité avec les réglementations suivantes sur le transport des matières dangereuses adoptées par d'autres organisations internationales:

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE/ONU)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d699ca0-bee3-4379-bf35-dc3e9f6ca9/iso-7225-1994>

Code maritime international des matières dangereuses (IMDG) de l'Organisation maritime internationale (OMI)

Convention relative à l'aviation civile internationale, annexe 18, et Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (doc. 9284) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO)

Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer (RID) de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer (OCTI)

Recommandations de la Commission économique et sociale des Nations Unies (UN/ECOSOC) sur le transport des marchandises dangereuses, du Comité d'experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 7225:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/df699ca0-bee3-4379-bf35-dfc3e9f6eca9/iso-7225-1994>

Étiquettes informatives des bouteilles à gaz

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit la conception, le contenu, c'est-à-dire les symboles de risque et le texte, et l'exploitation des étiquettes informatives des bouteilles à gaz.

Ces étiquettes sont utilisables sur toutes les bouteilles à gaz contenant un gaz pur ou un mélange de gaz.

La présente Norme internationale peut être utilisée chaque fois que la réglementation internationale ou nationale sur le transport exige un étiquetage.

2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 448:1981, *Bouteilles à gaz pour usages industriels — Marquage pour l'identification du contenu.*

3 Conception et contenu des étiquettes informatives

3.1 Généralités

Les étiquettes informatives se composent de deux parties:

- a) un (deux ou trois) losange(s), c'est-à-dire un losange pour identifier le risque primaire et, s'il y a un ou deux risques secondaires, un deuxième ou un troisième losange pour identifier ce ou ces risques;
- b) une bande, sur laquelle (ou près de laquelle) le ou les losanges sont placés.

Lorsque deux ou trois losanges sont nécessaires, le(s) losange(s) identifiant le(s) risque(s) secondaire(s) doit (doivent) être placé(s) à droite de celui identifiant le risque primaire. Dans une configuration de recouvrement, le losange identifiant le risque primaire doit couvrir partiellement le losange identifiant le risque secondaire mais, en aucun cas, le losange identifiant le risque primaire ne doit être caché [comme exemple, voir figure 2, a), b) et c)].

Les losanges et bandes peuvent être préparés séparément et mis ensemble sur la bouteille de gaz.

Les figures 1 à 3 représentent des exemples de dispositions de losange(s) et de bande; d'autres dispositions sont possibles, par exemple au-dessus ou au-dessous de la bande.

Des exemples d'étiquettes informatives sont donnés dans l'annexe A.

3.2 Taille et forme

3.2.1 Losange

La taille et la forme des losanges sont illustrées aux figures 1 à 3. Les longueurs recommandées a des côtés des losanges sont données dans le tableau 1. D'autres longueurs peuvent être utilisées si l'avertissement du risque est bien visible compte tenu des dimensions de la bouteille. En aucun cas, le côté du losange ne doit être inférieur à 10 mm.

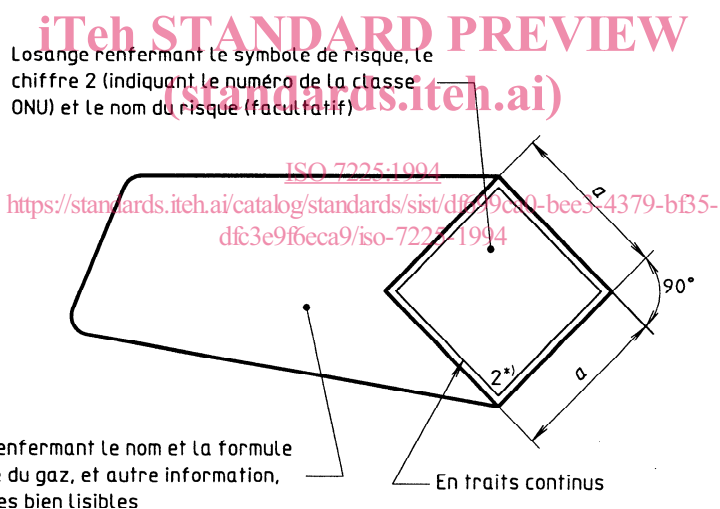
3.2.2 Bande

La taille et la forme des bandes sont indicatives (voir figures 1 à 3).

Tableau 1 — Tailles de losange

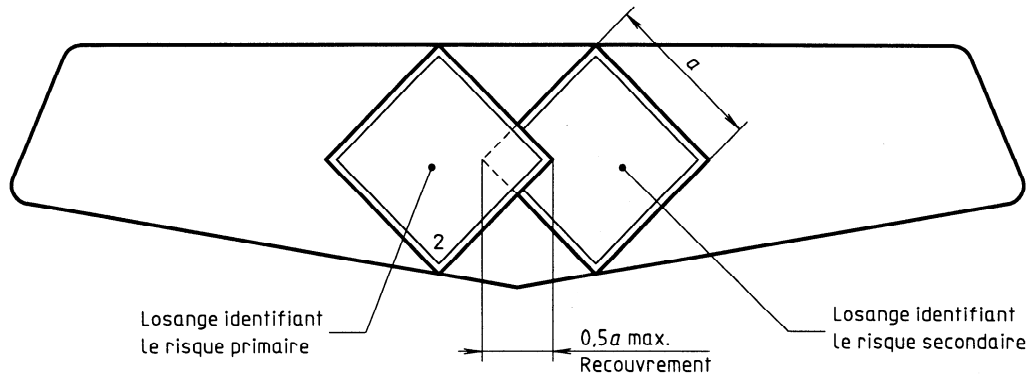
Dimensions en millimètres

Diamètre extérieur de la bouteille D	Longueur du côté du losange a
$D < 75$	$a \geq 10$
$75 \leq D < 180$	$a \geq 15$
$D \geq 180$	$a \geq 25$

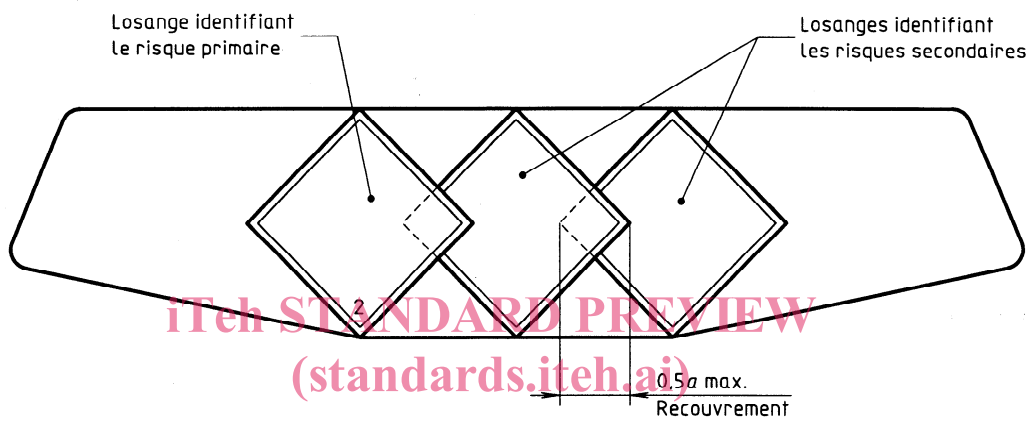


*) Le losange identifiant un risque secondaire ne renferme pas le chiffre 2 à cet emplacement.

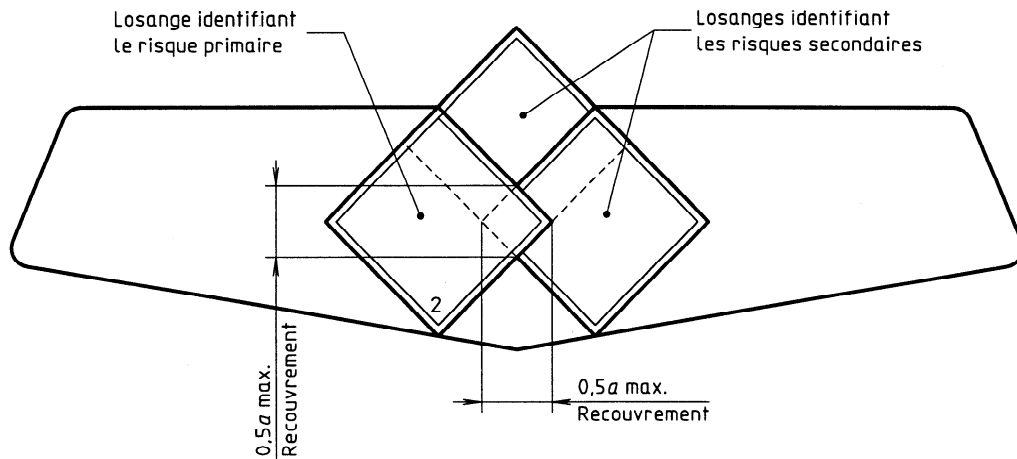
Figure 1 — Losange pour risque primaire et bande



a) Losanges identifiant un risque primaire et un risque secondaire, et bande double



b) Losanges en ligne identifiant un risque primaire et deux risques secondaires, et bande double



c) Losanges en triangle identifiant un risque primaire et deux risques secondaires, et bande double

Figure 2 — Losanges identifiant des risques primaires et secondaires, et bandes doubles

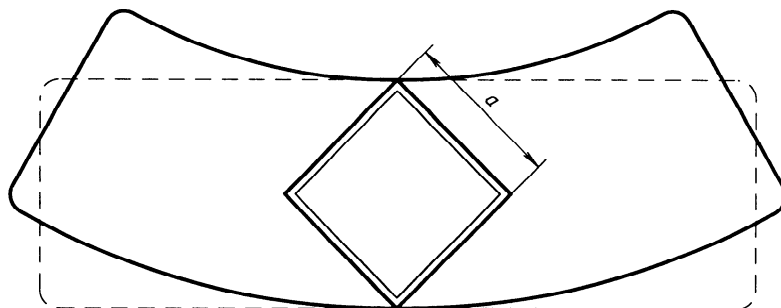


Figure 3 — Losange simple et bande double, incurvée ou rectangulaire

3.3 Matériau

Les étiquettes doivent être faites en un matériau durable, résistant aux conditions raisonnablement prévisibles de transport, de stockage et d'utilisation.

3.4 Couleur

3.4.1 Losange

La couleur du fond des losanges doit être en conformité avec le tableau 2.

3.4.2 Bande

La couleur des bandes doit contraster avec celle du losange. La couleur blanche est recommandée.

3.5 Contenu

3.5.1 Losange

Le losange identifiant le risque primaire doit indiquer le chiffre 2¹⁾, conformément au système de classification des matières dangereuses établi par les Nations Unies.

Lorsque deux ou trois losanges sont nécessaires, le chiffre ne doit figurer que dans celui qui correspond au risque primaire.

En plus, le losange doit indiquer le symbole de risque approprié représenté dans le tableau 2 et peut mentionner l'indication (le nom) du risque (voir tableau 2).

Le corps des caractères d'imprimerie et la grandeur du symbole doivent être tels que le texte et le symbole soient facilement identifiables et nettement lisibles, en rapport avec la taille du losange.

Le symbole doit être imprimé en noir.

Le texte doit être imprimé en noir, excepté pour le risque «gaz corrosif» où les caractères, c'est-à-dire l'indication facultative «corrosif», doivent être imprimés en blanc sur la moitié inférieure noire du losange.

Chaque losange doit avoir à l'intérieur un trait parallèle à chacun de ses côtés, de la même couleur que le symbole de risque, à une distance de $0,05a$.

3.5.2 Bande

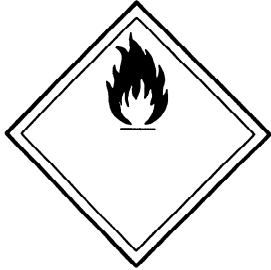
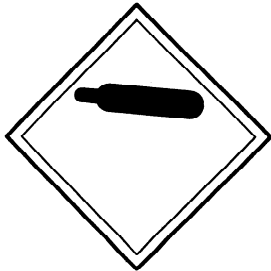



La bande doit fournir d'autres informations essentielles telles que

- le nom et la formule chimique d'un gaz simple (conformément à l'ISO 448);
- pour les mélanges de gaz, les noms et formules chimiques peuvent être remplacés soit par un nom générique, soit par une marque commerciale pour autant que les noms et formules chimiques des principaux composants, c'est-à-dire ceux qui influencent le caractère de risque du mélange, soient indiqués de façon sûre sur la bouteille;
- des instructions complémentaires sur les précautions à observer pendant le transport, le stockage et l'utilisation de la bouteille et de son contenu;
- le nom et l'adresse de l'entreprise légalement responsable de la mise sur le marché du produit.

Le corps des caractères d'imprimerie doit être tel que le texte soit facilement identifiable et nettement visible, en rapport avec la taille de la bande. Les caractères doivent être imprimés en couleur contrastée.

1) Non applicable aux gaz corrosifs.

Tableau 2 — Identification du risque

Gaz sous pression		Losange identifiant le risque	
Propriété du gaz ou du mélange de gaz ¹⁾	Risque ²⁾	Couleur du fond	Symbole (sur la moitié supérieure du losange)
Inflammable	Gaz inflammable	Rouge	
Ininflammable, comprimé ou liquéfié Non toxique		Vert	
Comburant	Agent oxydant	Jaune	
Toxique	Gaz toxique	Blanc	
Corrosif	Gaz corrosif	Moitié supérieure du losange: blanc Moitié inférieure du losange: noir	

1) Les exigences sur la classification d'un gaz et de là le choix du nombre de losanges exigé sont donnés dans les réglementations sur le transport ou documents similaires.

2) Si le risque est indiqué expressément, une des langues officielles du code maritime international des matières dangereuses (IMDG) ou la langue du pays de remplissage ou de l'utilisateur doit être employée.